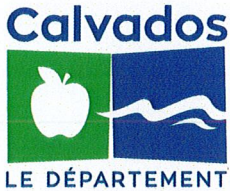


2022.03.11



Caen, le 3 mars 2022



Direction domanialités et planification territoriale

Dossier suivi par : Bertrand DEQUEN

☎ : 02.31.57.16.95

✉ : bertrand.dequen@calvados.fr

Monsieur Olivier COLIN

Maire de Houlgate

Mairie de Houlgate

10 boulevard des Belges

14510 HOULGATE

Objet : avis du Département du Calvados sur la modification simplifiée n°2 du PLU de Houlgate

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous avez saisi le Département, le 01/02/2022, pour qu'il donne son avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune, étant précisé que la première modification simplifiée a été annulée par décision du Tribunal Administratif de Caen.

Ce projet appelle une remarque de notre part.

Il vise, notamment, à créer un secteur UBp en bordure de la route départementale 163. Sa desserte devra nécessairement s'effectuer depuis le domaine public routier départemental, dans un endroit contraint, entre un passage à niveau et un carrefour avec une voie communale.

Afin d'assurer un débouché présentant des conditions de sécurité satisfaisantes pour le projet de pôle médical et de logements qui y est envisagé, il sera donc nécessaire d'associer à la réflexion les services départementaux, en premier lieu l'Agence routière départementale de Pont-l'Évêque.

Cette concertation devra être menée avant tout dépôt d'une demande d'urbanisme. Elle mériterait d'ailleurs de figurer explicitement dans le règlement écrit dudit secteur.

En conclusion, considérant l'ensemble de ces éléments, le Conseil départemental émet un avis favorable quant à cette procédure.

Je vous remercie, par avance, de bien vouloir communiquer au référent du Conseil départemental, dont les coordonnées figurent en en-tête du présent courrier, l'ensemble des pièces du PLU modifié quand il sera approuvé et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le Directeur domanialités et planification territoriale**

Valérie UGUEN

Copie à : MPT, ARD de Pont-l'Évêque, Madame Béatrice GUILLAUME et Monsieur Emmanuel PORCQ, Conseillers départementaux du canton n°4 (Cabourg)